

Mode de vie de l'école St-Blaise

À l'école Saint-Blaise, nous désirons offrir aux élèves un environnement harmonieux, bienveillant et sécuritaire. En ce sens, les règles de conduite seront enseignées et travaillées tout au long de l'année afin de concrétiser nos valeurs pour ainsi amener les élèves à s'épanouir et à devenir des citoyens responsables. Les comportements attendus seront donc enseignés, tout comme les nouveaux apprentissages.

Tous les intervenants de l'école St-Blaise travaillent en cohésion pour permettre aux élèves de développer un sentiment d'appartenance à leur milieu scolaire. Nous souhaitons que nos élèves actualisent leur plein potentiel et vivent du plaisir à travers les expériences enrichissantes qui leur seront offertes au quotidien.

Dans notre projet éducatif, nous avons déterminé 3 grands valeurs : bienveillance, éthique et engagement.

Bienveillance : disposition favorable l'égard de quelqu'un et de soi. Capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers les autres d'une manière désintéressée et compréhensive.

Éthique : capacité à faire la distinction entre le bien et le mal, afin de déterminer des valeurs et des règles de conduite en société.

Engagement : action de se lier par une promesse, une règle. Prise de position et mise en action sur des problèmes politiques ou sociaux.

Voici le mode de vie qui découle de ces valeurs :

Valeurs	Règles	Justifications
Engagement	Je respecte tous les adultes et mes pairs en paroles et en gestes.	- Pour vivre dans un climat agréable et favorable aux apprentissages. - Pour développer de bonnes relations avec les autres et accepter les différences de chacun. - Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions.
	Je prends soin du matériel et je garde mon environnement propre.	- Pour vivre dans un milieu propre et agréable. - Pour profiter du matériel en bon état et plus longtemps. - Pour avoir les outils nécessaires à mon travail d'élève.
	Je suis présent au bon endroit au bon moment.	- Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe. - Pour assurer ma sécurité. - Pour faciliter mes apprentissages. - Pour vivre dans un climat agréable et favorable aux apprentissages.
	Je fais ce que l'adulte me demande.	
Éthique	J'agis, je joue et je me déplace de façon sécuritaire.	- Pour éviter les accidents et les conflits. - Pour avoir du plaisir à jouer avec les autres. - Pour me sentir en confiance et en sécurité.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Document explicatif destiné aux parents

Le saviez-vous?

La Loi sur l'instruction publique demande à chaque établissement d'enseignement d'élaborer un plan de lutte. Ce dernier est évalué et révisé annuellement. Vous pouvez avoir accès à ces documents.

Qu'est-ce que le plan de lutte?



Il s'inscrit dans une démarche visant à favoriser un climat sain et sécuritaire à l'école. Son objectif est de prévenir toute forme d'intimidation et de violence et d'encadrer les interventions à déployer lorsque survient un tel événement.

Quelques distinctions...

Taquinerie

- Agacement entre amis
- Tout le monde trouve ça drôle

Conflit

- Forces égales
- Souvent entre amis
- Peut s'accompagner de gestes agressifs

Violence

- Intentionnel
- S'exprime sous différentes formes
- Sentiment de détresse

Intimidation

- Délibéré ou non
- Répétitif
- Direct ou indirect
- Inégalité de forces
- Sentiment de détresse

Violence à caractère sexuel

- Pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité
- Inconduites, gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés
- Direct, indirect ou moyen technologique
- Incluant la diversité sexuelle ou de genre

Pour les élèves auteurs de moins de 12 ans, puisqu'aucun consentement sexuel n'est valide et que la LSJPA ne s'applique pas, une qualification des **comportements sexualisés** rapportés sera nécessaire.

Où le retrouver?

Vous pouvez trouver le plan de lutte de chaque établissement sur son site Internet.



Comment signaler une situation ou faire une plainte?



Pour une insatisfaction concernant une situation de violence ou d'intimidation, vous êtes invités à suivre la procédure suivante :

www.cssdhr.gouv.qc.ca/traitement-des-plaintes

Lors de situation de violence à caractère sexuel, il vous est possible de signaler directement au protecteur de l'élève.



Si tu rencontres une difficulté ou si tu as besoin d'aide, voici les moyens que nous pourrions mettre en place pour t'accompagner	
Te rencontrer pour discuter avec toi	Rencontrer tes parents
Rencontrer un intervenant de l'école	Établir un contrat avec des engagements
T'accompagner à l'aide d'une feuille de défi	Avertissement (écrit)
Rencontre avec le titulaire	Rappel et apprentissage du comportement attendu
Communication et sollicitation des parents	Renforcement du comportement attendu
Excuses verbales ou écrites	Rencontre « élève-parents-intervenants »
Reprise du temps perdu (retenue après les heures de cours)	Soutien individuel à fréquence rapprochée
Retrait de privilèges	Contrat de comportement
Retrait du groupe	Plan d'intervention
Démarches de réparation accompagnée d'un intervenant	Suspension interne
Remboursement ou remplacement du matériel	Suspension externe (pour les manquements majeurs seulement)
Réflexion écrite	Plainte policière
Rencontre avec une personne ressource de l'école	Autres

Manquements mineurs et majeurs

La distinction entre ces deux types de manquement fait référence à la fréquence, l'intensité, la constance, la persistance et la légalité de la situation (danger pour soi, l'entourage ou l'environnement et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux).

Manquements mineurs	Manquements majeurs
Comportement (indiscipline et incivilité) de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne. L'encadrement à offrir pour ce type de manquement : • mettre en place des mesures d'aide pour l'élève. • préconiser une démarche d'intervention éducative graduée modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur. • nécessiter un geste de réparation de la part de l'élève. • favoriser la collaboration du milieu familial.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement. Un manquement majeur ¹ est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme : • une atteinte grave à la personne ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne . • un danger (pour soi, les autres ou l'environnement) • une infraction à une loi • une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire.



[SITE INTERNET DE L'ÉCOLE Saint-Blaise](#)



[PAGE FACEBOOK DE L'ÉCOLE Saint-Blaise](#)



[Clic école — CSSDHR](#)

En donnant votre adresse courriel au secrétariat de l'école, vous pouvez adhérer et avoir accès à Clic École parents. Vous avez accès au bulletin de votre enfant, à l'inscription en ligne, à la facturation, à la motivation des absences, au suivi des comportements, etc. Clic École Parents est désormais accessible sur les appareils mobiles (téléphones intelligents et les tablettes), surtout grâce à la toute nouvelle application mobile

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

ABSENCE DE L'ENFANT

Lorsque votre enfant est absent, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat de l'école (450-291-5500) le matin. Prière de laisser un message s'il n'y a pas de réponse.

Le service téléphonique est disponible en tout temps 24 heures/24. Il est possible de motiver l'absence de votre enfant par le biais du Clic école ! En cliquant sur l'icône Absences, il vous sera possible d'aviser l'école, même à l'avance, de l'absence de votre enfant.

***Retour à la maison :** il est essentiel que votre enfant sache par quel moyen il retourne à la maison le soir, dès son arrivée le matin.

IMPORTANT : Seuls les **appels pour urgence** seront transmis, et ce, **avant 13h**. Après l'enfant devra utiliser le moyen habituel. (Marche, autobus, service de garde)

***Absences pour voyage**

L'école ne fournira pas de travaux lors des absences prolongées et les vacances durant les journées scolaires. Le rattrapage des apprentissages et travaux vous appartient.

***Absences lors des épreuves ministérielles**

Les élèves de 4^e et 6^e année doivent être présents lors des examens du ministère. Ils ne peuvent s'absenter qu'avec les motifs suivants :

- **Maladie infectieuse confirmée par une attestation médicale;**
- **Accident grave confirmé par une attestation médicale;**
- **Décès d'un parent ou d'un proche confirmé par un document officiel (acte de décès);**
- **Convocation d'un tribunal confirmé par l'avis de convocation.**

ACCIDENT – MALADIE

Lorsqu'un enfant est malade ou victime d'un accident, l'école donne les premiers soins au meilleur de sa connaissance; si l'école doute de la gravité du mal, elle en informe les parents ou un proche de la famille qui assument la responsabilité des décisions à prendre.

S'il est impossible de rejoindre des parents ou un proche de la famille, la direction a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires et de faire appel, suivant le cas :

- au service de police;
- au service de taxi;
- au service d'ambulance.

Dans les cas graves et sérieux, la direction ou toute autre personne responsable doit, dans les plus brefs délais, faire transporter à l'hôpital par ambulance l'élève accidenté ou malade, avant même de suivre toute procédure ci-haut mentionnée. Un adulte accompagne obligatoirement l'enfant.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance par un adulte sur la cour avant 7h40. **Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde peuvent arriver sur la cour seulement à partir de 7h40.**

ASSURANCES

La Centre de services scolaire n'est pas responsable des accidents que peuvent subir les élèves alors qu'ils sont à l'école, à moins qu'il soit prouvé que l'accident est dû à une négligence de sa part. La Centre de services scolaire incite donc les parents à se munir d'une assurance-accident avec l'assureur de leur choix.

CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

L'école doit être informée dans les plus brefs délais de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone. En tout temps, elle devrait pouvoir rejoindre les parents ou une personne responsable de l'enfant.

COUR D'ÉCOLE

Elle est réservée aux enfants et au personnel qui surveille. Tout véhicule est donc interdit sur la cour de l'école (motocyclette, automobile, etc.).

Valeurs	Comportements	Raisons
BIENVEILLANCE	Je règle mes conflits de manière respectueuse et je vais voir l'adulte si nécessaire.	• Pour vivre dans un climat agréable. • Pour développer de bonnes relations avec les autres et accepter les différences de chacun. • Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions.
	Je joue de façon sécuritaire et harmonieuse avec les autres.	• Pour éviter les accidents et les conflits. • Pour avoir du plaisir à jouer avec les autres. • Pour me sentir en confiance et en sécurité.
ÉTHIQUE	Je respecte les règles, les zones de jeux et l'horaire établi.	• Pour profiter au maximum du temps de jeu. • Pour assurer ma sécurité. • Pour éviter les accidents et les conflits.
	J'utilise le matériel adéquatement et je partage avec les autres.	• Pour profiter du matériel en bon état plus longtemps. • Pour avoir accès à plus de matériel sur la cour d'école. • Pour éviter les conflits.
ENGAGEMENT	J'arrête de jouer au son de la cloche et je prends mon rang rapidement.	• Pour être prêt à me déplacer en même temps que mon groupe.

DEVOIRS – LEÇONS

Lorsqu'un enseignant donne des devoirs et des leçons, il s'attend à ce qu'ils soient bien faits. Ils doivent être présentés à l'enseignant au moment où celui-ci l'exige.

En cas d'un travail malpropre, mal fait ou non remis, l'enseignant peut exiger qu'il soit repris.

DÎNER

Seuls les élèves dont les parents ont choisi de bénéficier de la surveillance du midi et ont acquitté les frais s'y rattachant pourront se trouver dans la cour d'école durant l'heure du dîner. Pour les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école, ils ne pourront être présents sur la cour d'école ou dans l'école qu'à compter de 12h40.

Toutefois, les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école pourront bénéficier de façon occasionnelle de la surveillance du midi, en acquittant des frais de **4 \$ par jour.**

Les enfants sont informés dès le début de l'année des règlements à respecter de façon à conserver une ambiance reposante à la cafétéria et dans les locaux de dîner.

Sur l'heure du midi, des surveillants et des éducateurs du SDG assurent l'encadrement des élèves. Celles-ci peuvent en tout temps reprendre un élève qui enfreint les règlements.

COMPORTEMENT ATTENDU LORS DES DINERS :

Valeurs	Comportements	Raisons
BIENVEILLANCE	• Je parle à voix basse avec mes voisins. • J'ai de bonnes manières à table. • Je reste assis.	• Pour avoir un climat agréable. • Pour éviter les accidents.
ÉTHIQUE	• Je mange des aliments sains. • Je goûte à tout ce qui est dans ma boîte à lunch.	• Pour avoir de l'énergie et une plus grande concentration
ENGAGEMENT	• Je garde mon espace propre.	• Pour garder le local propre et agréable pour tous.
	• Je mets mes déchets dans le cabaret au centre de la table. • J'attends le signal pour jeter mes déchets.	• Pour éviter les déplacements.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Dans le but de développer chez l'enfant des habitudes d'hygiène et de favoriser son bien-être à l'école, votre enfant doit porter des vêtements autres que ceux qu'il porte normalement en classe :

- Souliers de course;
- Chandail de rechange;
- Culotte courte ou pantalon extensible.

Tout doit être identifié au nom de l'enfant.

EFFETS PERSONNELS

Il est important d'identifier tous les objets personnels des enfants (sac d'école, vêtements, jouets, matériel de sport, boîte à lunch, etc.).

Il est interdit d'apporter des objets de valeur à l'école (jeux électroniques, lecteur MP3, iPod, téléphone, etc.) et ce, en tout temps.

Il faut se rappeler que le Centre de services scolaire n'est pas responsable de la perte des objets personnels appartenant aux élèves.

IMPORTANT :

Il est interdit de faire des enregistrements audio ou vidéo ainsi que des photos. Un élève qui ne respecte pas cette règle perdra le privilège d'utiliser des appareils électroniques (personnels ou appartenant au Centre de services scolaire) pour le reste de l'année scolaire

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de tempête ou autre cause entraînant la fermeture de l'école, les élèves et leurs parents sont informés entre 6h00 et 7h30, par les postes de radio suivants : BOOM FM 104,1, Radio-Canada, Réseau TVA, Météo Média et sur le site du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, ainsi que sur le site Facebook du Centre de services scolaire et de l'école St-Blaise.

MATÉRIEL

L'enfant est en tout temps responsable du matériel qui lui est fourni par l'école. Lorsqu'un élève endommage ou brise volontairement le matériel de l'école (vitre, chaise, bureau, etc.), la direction en avise les parents qui en assument le remplacement ou la réparation. Lorsqu'un élève apporte de la maison un médicament qu'il doit prendre à l'école, les parents doivent fournir le papier de la posologie de la pharmacie et signer une autorisation d'administration de médicament. Un formulaire est aussi disponible au secrétariat. Si votre enfant a besoin de beaucoup de soins, il serait préférable de le garder à la maison.

SAC D'ÉCOLE

Dans le but de protéger les livres et le matériel qui lui sont prêtés par l'école, l'élève doit avoir un sac d'école bien identifié pour les transporter.

PROPRETÉ

Chaque élève doit, par respect pour ses camarades, se présenter à l'école, dans une tenue sobre et propre.

Afin d'éliminer des problèmes engendrés par la pédiculose (poux), une attention particulière sera portée au soin des cheveux. Aussitôt qu'un enfant a des poux, les parents seront avisés de l'importance de faire un traitement à l'enfant. Pour plus d'informations contactez Info-santé au 811.

Dès qu'un problème de pédiculose est détecté dans un groupe, l'école avertit les parents des élèves de ce groupe et leur suggère des moyens de prévention et de contrôle.

De plus, chaque élève doit veiller à la propreté de son matériel, de son bureau, de son casier et de l'école en général.

SÉCURITÉ

Afin de s'assurer que les enfants adoptent des comportements garantissant leur sécurité et celle des autres, l'école prévoit un plan d'évacuation en cas d'urgence.

Les enfants sont donc informés en début d'année des sorties à emprunter lorsqu'ils sont dans tel ou tel local.

Durant l'année, il y a à cet effet, quelques exercices afin d'effectuer rapidement l'évacuation dans le calme. Les enfants doivent suivre les consignes qui leur ont été données.

SORTIES ÉDUCATIVES

Lorsque l'école organise une sortie de groupe, elle prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants. L'encadrement sera fait de façon sécuritaire en fonction de l'âge des enfants.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les personnes qui fréquentent l'école doivent porter une tenue appropriée dans un milieu éducatif.

Les vêtements doivent être suffisamment couvrants pour être décents (camisole avec bretelles, chandails qui couvrent le ventre).

Les chaussures doivent être sécuritaires pour jouer sur la cour.

La direction ainsi que tout membre du personnel de l'école peuvent intervenir auprès de l'élève en ce qui concerne les vêtements, accessoires (bijoux, etc.) ou les coiffures et les colorations jugées inacceptables.

VISITEURS

Toute personne autre que le personnel de l'école ne peut circuler dans l'école sans s'être identifiée au secrétariat et avoir obtenu l'autorisation de la direction.



RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES EN TRANSPORT SCOLAIRE

Comportements attendus des élèves	Pourquoi ?
En chemin pour prendre l'autobus :	
Je me rends uniquement à l'arrêt d'autobus qui m'est désigné par le service du transport scolaire <u>10 minutes</u> avant l'arrivée de l'autobus.	— Pour me rendre en toute sécurité à l'arrêt. — Pour éviter de courir et éviter le retard de l'autobus à l'école.
J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route tout en étant visible et en respectant les autres élèves.	— Pour ma sécurité. — Pour respecter les propriétés privées.
À l'arrêt d'autobus :	
J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de m'en approcher.	— Pour ma sécurité et m'assurer que le conducteur me voit bien.
J'utilise seulement le ou les circuits qui m'ont été assignés.	— Pour me rendre à l'école ou à la maison en toute sécurité.
Dans l'autobus :	
Je me dirige à mon siège, je l'occupe et y demeure assis sans obstruer l'allée.	— Puisque c'est la banquette sur laquelle je suis assis et celle devant moi qui me protège en cas de collision, d'arrêt brusque ou d'accident. — Pour que les autres élèves puissent se rendre facilement à leur place.
J'utilise un langage respectueux. J'évite de déranger ou de distraire le conducteur (ex. crier, siffler, chanter, se lever, etc.)	— Pour qu'il puisse se concentrer sur sa conduite.
Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule.	— Pour ma sécurité et celle des autres. — Pour que le voyage se déroule en toute sécurité. — Pour laisser le véhicule propre.
Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.	— Pour laisser le véhicule propre.
J'ouvre la fenêtre <u>avec la permission du conducteur</u> et je garde toutes les parties de mon corps à l'intérieur du véhicule.	— Pour ma sécurité et celle des autres.
Je ne touche à aucun mécanisme ou équipement pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : sorties de secours).	— Pour ma sécurité et celle des autres.
Aucune bousculade, aucun tiraillement et jeu impliquant un contact physique ne sera toléré. Je reste calme et j'attends l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter mon banc pour descendre à mon arrêt ou à l'école.	— Pour ma sécurité et celle des autres.
À la descente de l'autobus :	
J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends de l'autobus en file de façon sécuritaire à l'arrêt qui m'a été assigné.	— Pour ma sécurité et celle des autres.
Je m'éloigne de l'autobus dès que j'en suis descendu et je reste loin des roues.	— Pour ma sécurité puisque le conducteur ne me voit pas lorsque je suis près de l'autobus.
Si je dois traverser la rue :	
Je le fais devant l'autobus, <u>jamais derrière</u> , en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.	— Pour ma sécurité puisque le conducteur ne me voit pas lorsque je suis près de l'autobus et pour m'assurer que les automobilistes m'ont bien vu.
Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus.	
Si j'échappe un objet sous ou près de l'autobus, je dois avoir l'autorisation du conducteur ou d'un adulte pour pouvoir le récupérer sinon, j'attends que l'autobus soit éloigné avant de le ramasser.	

RESPECT DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état. — Je m'abstiens de boire, manger ou cracher. — J'utilise des paroles et des gestes adéquats, exempts de violence. — Je n'utilise aucun appareil pouvant enregistrer, photographier ou filmer dans le transport scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> — Pour être transporté dans un véhicule propre et accueillant. — Par respect pour les autres utilisateurs. |
|---|---|

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — En cas d'accident ou de panne, je reste calme, j'écoute les instructions du conducteur. — J'utilise les portes de secours qu'en cas d'urgence. — Je respecte la loi concernant la lutte contre le tabagisme. L'autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer et de vapoter. | <ul style="list-style-type: none"> — Pour éviter des risques de blessures ou d'accidents. — Par respect pour les autres utilisateurs. |
|--|---|

TRANSPORT DE BAGAGES ET D'ÉQUIPEMENT ¹ AUTORISÉ OU PAS ?

OUI ²	NON
— Sac d'école — Boîte à lunch — Sac à dos — Étui d'un petit instrument de musique — Patins munis de protège-lames <u>et</u> placés obligatoirement dans un bagage à main — Tout autre bagage fermé de moins de : 60 cm x 32 cm x 27 cm	— Animaux — Trotinette — Tous types de bâtons (hockey, baseball, etc.) — Parapluie non rétractable — Toboggan / Traîneau / Skis — Planche à roulettes ou à neige — Sac et bâtons de golf — Instruments de grand format tels que : trombone, saxophone, baryton, tuba, cor, guitare. — Tout bagage ou équipement de dimension plus grand que 60 cm x 32 cm x 27 cm

MESURES DISCIPLINAIRES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> — Lorsque l'élève ne respecte pas les règles de conduite, l'élève risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, son privilège au transport. — Lors du troisième avis écrit, l'élève pourrait être passible d'une suspension du transport de 3 jours. — Lors du quatrième avis écrit, l'élève pourrait être passible d'une suspension du transport de 5 jours. | <ul style="list-style-type: none"> — Lors du cinquième avis écrit, l'élève pourrait être passible d'une suspension indéterminée allant jusqu'à une suspension définitive du transport. — En cohérence avec nos plans de lutte contre l'intimidation et la violence, en tout temps, si l'élève a un écart de conduite jugé grave pouvant porter atteinte à l'intégrité psychologique ou physique d'autrui, l'élève pourrait être suspendu du transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive. |
|--|---|

¹ Je peux voyager avec un maximum de 2 bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.

² Le conducteur peut refuser dans son véhicule, tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger sa sécurité ou celle des autres élèves ou qui est non conforme au Code de la sécurité routière.

RÈGLES D'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE SAINT-BLAISE

Il est interdit :

- D'entrer dans un local sans permission pour utiliser un ordinateur;
- De télécharger (download);
- D'installer des jeux qui proviennent de la maison;
- D'aller sur des sites haineux, indécents, violents ou pornographiques;
- D'envoyer, par courriel ou par TEAMS, des messages qui n'ont aucun lien avec mes apprentissages ou qui contiennent des messages haineux, indécents, violents ou pornographiques;
- De manger ou boire près des ordinateurs;
- De donner des informations personnelles telles : nom de famille et adresse.

Je dois :

- Utiliser Internet comme outil pédagogique pour aller chercher des ressources utiles à mon travail;
- Utiliser le courriel et TEAMS pour recevoir ou transmettre des informations en lien avec mes apprentissages;
- Utiliser l'ordinateur en présence de mon enseignant;
- Imprimer un document après avoir eu l'autorisation de mon enseignant;
- Utiliser le clavardage en présence et sous la supervision de mon enseignant.

**Je m'engage à respecter les règles d'utilisation de l'école Saint-Blaise.
J'autorise mon enfant à avoir accès au réseau informatique de l'école.**

Signature de l'élève

Signature des parents

S'il m'arrivait de ne pas respecter les règles, je perdrais le privilège d'utiliser l'ordinateur pour un temps déterminé par mon enseignant. Si l'erreur se reproduisait, je pourrais être privé d'aller à l'ordinateur pour une période plus longue. De plus, avec votre accord, votre enfant pourrait recevoir une adresse de courrier électronique et utiliser son prénom afin de recevoir et envoyer des messages. Ce travail se ferait toujours sous la supervision d'un enseignant.

LES MALADIES CONTAGIEUSES À L'ÉCOLE

Lorsque le médecin vous confirme que votre enfant a une maladie contagieuse, veuillez s'il vous plaît en aviser l'école dans les meilleurs délais. L'infirmière du CLSC en sera alors informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes. Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et en aviser l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu. Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'*Haemophilus influenza* de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.

Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses : se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc. Voici des actions simples qui visent tous les individus sans exception puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

MALADIES À SIGNALER AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

Coqueluche
Impétigo
Rubéole
Pédiculose (poux)
Oxyurose (vers intestinaux)
Érythème infectieux (5e maladie)

Diphtérie
Méningite
Tuberculose
Gastro-entérite
Hépatite

Gale
Oreillons
Varicelle (picote)
Rougeole

TRAITEMENT DE LA PÉDICULOSE (poux)

Examen de la tête une fois par semaine.

Peigne fin seulement pour enlever les poux.

Traitement :

1. Aviser l'école, service de garde et les personnes avec un contact étroit.
2. Traiter les cheveux selon la procédure pour l'application du produit choisi.
3. Attendre 10 minutes puis rincer.
4. Sécher les cheveux avec une serviette ou un séchoir.
5. Passer le peigne fin tous les jours pendant une semaine.
6. Enlever les lentes en utilisant les ongles et en les faisant glisser le long du cheveu

Jamais de vinaigre ni de revitalisant après.

NETTOYAGE	TECHNIQUES
Peignes, brosses à cheveux et autres accessoires.	Faire tremper dans le shampoing contre les poux ou Faire tremper dans l'eau chaude 5 à 10 minutes
Vêtements (incluant chapeaux, tuques, casquettes) taies d'oreiller, draps, serviettes et autres. Vêtements portés dans les 48 heures avant.	Mettre dans la sècheuse à air chaud 20 minutes. Vêtements qui ne peuvent être lavés (toutous, coussins) mettre dans un sac en plastique fermé pour 10 jours.

Pas d'insecticide dans la maison.

OBLIGATOIRE : 2^e traitement 7 à 10 jours plus tard ou plus tôt s'il y a des poux vivants 48 heures après le premier traitement (avec un autre produit).

ORGANISMES À VOTRE SERVICE

Centre anti-poison	1-800-463-5060
Centre d'Action bénévole	450-347-7527
Centre d'Action Bénévole de la Frontière	450-246-2016
Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu	450-348-6300
CLSC et CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts (infirmières scolaires)	450-358-2578
Famille à cœur	450-346-1734
Info-santé (24hres/7jrs)	811
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868
La ligne Parents	514-288-5555
Parents anonymes	1-800-361-5085
Protection de la jeunesse	1-800-361-5310
SEM (sensibilisation à l'enfance meilleure)	450-348-0209
Tel-Jeunes (24hres/7jrs) Aide aux devoirs	514-288-2266



MODE DE VIE 2026-2027

Je suis informé(e) du mode de vie de l'école Saint-Blaise et je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour le respecter.

Signature de l'élève

Date

Cher parent,

Dans ces pages, vous vous avez pu prendre connaissance du mode de vie de notre école et de ses modalités d'application. Étant donné que vous êtes des acteurs importants pour nous et pour votre enfant, votre collaboration est essentielle pour sa réussite scolaire. Ainsi, nous souhaitons votre engagement dans l'accompagnement de celui-ci.

Nous vous rappelons aussi que de petits gestes tels qu'arriver à l'heure à l'école, offrir des collations santé, s'intéresser aux devoirs et leçons de votre enfant et surtout parler de façon positive de l'école et du personnel fera toute la différence.

Je confirme avoir pris connaissance du mode de vie de l'école St-Blaise et j'en ai bien informé mon enfant. Je m'engage à collaborer au respect de ce mode de vie.

Signature du parent

Date

